



Lycée d'Alembert

Région
île de France

LYCÉES
ÉCO-RESPONSABLES

Inscription au Lycée Polyvalent d'Alembert

Rentrée 2022-2023

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Aucune photocopie ne sera faite au lycée pour la constitution des dossiers.

ATTENTION :

En raison des nombreuses demandes d'inscription en BTS, l'étudiant qui ne rend pas son dossier à la date fixée est de fait **considéré comme renonçant à sa place** : elle sera immédiatement attribuée à un nouvel étudiant.

1^{ère} inscription au LPO d'Alembert : à joindre au dossier

SECRETARIAT

- Fiche de renseignements
- EXEAT – Certificat de fin de scolarité fourni par l'ancien établissement (lycée).
- Avis d'affectation délivré par le rectorat de Paris ou Parcoursup
- 2 Photos d'identité récentes
- Photocopie intégrale du livret de famille
+ *en cas de divorce* : photocopie du jugement du tribunal précisant l'autorité parentale
+ *en cas de placement sous tutelle* : photocopie de l'avis officiel de délégation de l'autorité
- Photocopie d'un titre d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour ...)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF...)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valable pour l'année scolaire (2022-2023)
- Attestation de réussite à l'ASSR2 (pour les lycéens)

SERVICE MÉDICAL

- Fiche infirmerie renseignée et signée *avec les documents nécessaires si concerné (PAI, GEVASCO, MDPH,...)*
- Demande de transfert de dossier médical scolaire
- Attestation de validité de carte vitale
- Photocopie des certificats de vaccination
(*attention : les vaccins doivent impérativement être à jour dans le carnet de santé*)

INTENDANCE

Pour les élèves boursiers :

- Photocopie de la notification de bourse du Crous de Paris 2022-2023 pour les étudiants en BTS
- Notification de droits ouverts 2022/2023 pour les lycéens
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du représentant légal de l'élève

Pour l'inscription à la demi-pension :

- Fiche d'inscription à la demi-pension
- Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois ou attestation de Restauration scolaire de la Région Ile-de-France 2022-2023 (demande à faire par la famille : www.iledefrance.fr/calcullette-quotient-familial)
- Chèque d'un montant de 30.00 € minimum à l'ordre du lycée d'Alembert
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du représentant légal de l'élève

FACULTATIF

- Chèque de 5 euros à l'ordre de « Maison des Élèves du Lycée d'Alembert » pour la Maison des Lycéens.: pour créer des clubs, les financer ou améliorer les lieux de détente des élèves en participant aux décisions.
- Chèque de 10 euros minimum à l'ordre de « lycée d'Alembert » pour la caisse de solidarité du lycée.